

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 20 mars 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 20 mars 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[20 mars 1877](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Goblet, René \(1828-1905\)](#)

Lieu de destinationAmiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin demande à Goblet le montant de ses honoraires, alors que le plus gros de son affaire de liquidation est résolu.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation1 p. (293v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et
métiers, Paris
Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification
le 31/01/2024

Guise le 20 Mars 1877.

Cher Monsieur Goblet,

L'accablément des affaires m'a empêché de vous écrire depuis que je vous ai quitté à Arniers. Aujourd'hui que le plus gros de mon affaire de liquidation est résolu, je constate que la suite ne demander probablement un certain temps pour arriver à une terminaison définitive. Il me semble donc appartenir de régler avec vous dès aujourd'hui la part des services que vous m'avez rendus dans la solution obtenue.

Dites-moi donc, je vous prie, ce que je vous dois à ce titre jusqu'à ce jour, en même temps que pour les autres petites affaires dont vous vous êtes occupé pour moi?

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments